

COMPTE-RENDU

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bièvre Liers Valloire

28/06/2006 – 18h – Salle polyvalente de Saint Barthélemy

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	
M MIGNOT Philippe	Conseil Régional Rhône-Alpes
M PELISSIER Maurice	Président de la CLE, Communauté de Commune du Territoire de Beaurepaire
M VETTE René	Communauté de Communes de Bièvre Toutes Aures
M VIAL Bernard	Vice-Président de la CLE, Communauté de Communes de Bièvres-Est
M BARBIER Jean-Pierre	Vice-Président de la CLE, Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers
M VERMEILLE Jean-Claude	Communauté de Communes du Pays de Chambaran
M MARTIN-ROSSET Freddy	1 ^{er} Vice-Président de la CLE, Communauté de Communes Rhône-Valloire
M MARILLAT Robert	Vice-Président de la CLE, SI Aménagement Hydraulique de Bièvre-Liers-Valloire
M PERRICHON André	SI Aménagement Hydraulique de Bièvre-Liers-Valloire
M JAILLOT Maurice	Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaurepaire-St-Barthélemy
Mme NICAISE Claude	Syndicat Intercommunal des Eaux Dolon-Varèze
M DE BELLEGARDE Bernard	Syndicat Intercommunal Eau Potable de Valloire-Galaure
Collège des représentants des usagers, des propriétaires concernés des organisations professionnelles et des associations concernées	
M ENCRENAZ Claude	A3EBV
M PRIMAT Roland	Chambre d'Agriculture de l'Isère
M PONT Georges	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme
M BAYLE Christian	Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord Isère
M ATHEE Maurice	Fédération des associations de pêche et de protection du milieu aquatique de la Drôme
M BENOIT Gérard	Fédération des associations de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Isère
M SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
M BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM - Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction
M GALLAY Alexandre	UNICEM - Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction
Mme GEHIN Chantal	Union Fédérale des Consommateurs "Que Choisir"
Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics	
M PERENON	Responsable Collectivités Territoriales, Sous-Préfecture de Vienne
Mme MARQUESTE Cécile	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse - Délégation Rhône-Alpes
M BIJU DUVAL Jérôme	DDAF Isère
M DELAQUAIZE Bernard	DDASS Isère
M GIACOMETTI	DDE Isère

Commission Locale de l'Eau SAGE Bièvre Liers Valloire
213 route de Beaurepaire – 38270 Saint-Barthélemy
Tél. : 04 74 79 86 48 – Mail : cle_sageblv@laposte.net

M LORIEAU Francis	Délégation régionale du Conseil Supérieur de la Pêche Rhône-Alpes
M DELPRAT Michel	DIREN - SEMA
Autres participants	
Mme ALZATE Luisa	Région Rhône-Alpes
M DELORME Dominique	UNICEM - Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction
M SAVINE Jacques	Syndicat mixte du Schéma Directeur de la Région Grenobloise

Etaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	
M GRASSET Eric	Conseil Régional Rhône-Alpes
M BOCHATON Jean-Michel	Conseil Régional Rhône-Alpes
M BIANCHERI Gabriel	Conseil Général de la Drôme
M GENTHON Alain	Conseil Général de la Drôme
M NUCCI Christian	Vice-Président de la CLE , Conseil Général de l'Isère
M RAMBAUD Didier	Conseil Général de l'Isère
M GUERRY Jean-Louis	Vice-Président de la CLE, Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
M NICOLET Jean-Paul	Vice-Président de la CLE, Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
M JACQUIER Christian	Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
M PINAY David	Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
M BARBIER Gérard	Communauté de Communes de Bièvres-Est
M VALLANTIN G.	Communauté de Communes du Pays de Chambaran
M DAUJAS Jean	Communauté de Communes de la vallée de l'Hien
M ROBIN Martial	Syndicat Intercommunal Eau Potable de Valloire-Galaure
M CORSAT Gilbert	Syndicat Intercommunal du Lambroz et des Gouttes
M LAMOTTE Thibault	Syndicat Intercommunal pour l'irrigation en Valloire-Galaure
Collège des représentants des usagers, des propriétaires concernés des organisations professionnelles et des associations concernées	
M MONNET Jean-Claude	Fédération des associations de pêche et de protection du milieu aquatique de la Drôme
M TROUILLET Laurent	Fédération des associations de pêche et de protection du milieu aquatique de la Drôme
Mme VIAL Anne-Claire	Chambre d'Agriculture de la Drôme
M PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
M PARAIRE Daniel	Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord Isère
M VALLET Gérard	Association Drômoise d'Agriculteurs en Réseau d'Irrigation Individuelle
M BON Georges	Union Fédérale des Consommateurs "Que Choisir"
Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics	
M Le Préfet de la Drôme	Préfecture de la Drôme
M Le Préfet de l'Isère	Préfecture de l'Isère
M Le Préfet du Rhône	Préfecture du Rhône
M. Le Sous-Préfet de Vienne	Sous-Préfecture de Vienne
M Le Directeur	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
M DALLEST Jean	DDAF Isère
M Le Directeur	DDASS Drôme
Mme CHARRIN Françoise	DDE Isère - S.A.N.O.
M DELLA ROSA Gilles	DRIRE - Isère
Autres participants	
M LE JEUNE Cédric	SCoT Rives du Rhône

Ordre du jour de la réunion

- Avis sur l'extension des carrières du secteur de Bévenais
- Réflexion sur les commissions de travail à mettre en place pour l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE Bièvre Liers Valloire
- Questions diverses

M. Maurice Pelissier, Président de la Commission Locale de l'Eau, accueille les membres de la CLE et les remercie de leur présence. Il présente ensuite Annabel Gravier, chargée de mission recrutée pour le SAGE Bièvre Liers Valloire, arrivée début mai. Le Président de la CLE rappelle l'ordre du jour.

1. Avis sur l'extension de carrière à Bévenais

Concernant le premier point, le Président de la CLE aborde le thème d'un point de vue général ; le département de l'Isère nécessite des produits de l'extraction pour les infrastructures, les différentes constructions,..., et précise que ce qui importe au SAGE Bièvre Liers Valloire doit se limiter aux impacts potentiels des carrières sur l'eau.

Mme Chantal Géhin, représentant UFC que Choisir, estime qu'il est difficile de se prononcer sur une telle demande sans élément.

Pour M Jean-Pierre Barbier, Vice-Président de la CLE et Président de la Communauté de Communes de Bièvre Liers, le SAGE est en effet une nécessité pour la protection de l'eau, mais les études à mener sur l'ensemble du territoire prendront du temps. L'économie du territoire ne doit pas être bloquée dans l'attente des résultats de ces études.

M René Vette, Président de la Communauté de Communes de Bièvre Toutes Aures, donne l'exemple d'ouvertures de carrières dans les environs de Sillans, pour lesquelles les études n'ont fait ressortir aucun problème particulier et estime qu'il peut en être de même pour Bévenais.

M Freddy Martin Rosset, 1^{er} Vice-Président de la CLE et Président de la Communauté de Communes Rhône Valloire, souhaite que la décision prise ne serve pas de précédent et partage l'avis de M Barbier sur le fait de ne pas bloquer l'économie.

M Giacometti, représentant Mme Françoise Charrin de la DDE Isère, annonce que le Préfet de l'Isère a donné un avis défavorable au PLU de la commune de Bévenais comportant ce projet d'extension de carrière. M François Brochier, maire de la commune de Bévenais, aurait par conséquent retiré cette extension du PLU de sa commune. Le Président rappelle que M Brochier, présent à la réunion du Bureau de la CLE du 22 juin 2006, ne l'avait pas précisé à cette occasion aux membres du Bureau.

M Jacques Savine, représentant du Syndicat Mixte du Schéma Directeur de la Région Grenobloise, informe que pour le PLU de la commune de Bévenais, le SDRG ne prévoit pas d'extension de carrière de 100 ha. Actuellement 20 ha sont exploités et l'extension totale ne concernerait que 60 ha. Pour la DDAF, se poserait également le problème de la remise à disposition des agriculteurs des terrains exploités dans le cadre de la carrière.

M Perenon, responsable des collectivités territoriales à la Sous-Préfecture de Vienne et représentant le Sous-Préfet de Vienne, rappelle que le Schéma Directeur de la Région Grenobloise ainsi que le SCoT Rives du Rhône devront être compatibles avec le SAGE. Bien que le Préfet de l'Isère ait émis une opposition, il est bon que la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire soit informée et puisse donner un avis, même informel.

M Giacometti précise que même si l'extension de carrière a été retirée du PLU de Bévenais, le PLU peut être révisé immédiatement à la suite de son approbation.

M Bernard Delaquaize, représentant la DDASS de l'Isère, estime également qu'il n'est pas souhaitable de se prononcer sur une étude commanditée par la commune de Bévenais et qui ne peut être de ce fait jugée impartiale.

Au vu des différents éléments appris lors de cette réunion et des incertitudes restantes concernant l'extension de carrière de Bévenais, le Président propose que la CLE se prononce lorsque la commission en charge de ce thème aura étudié ce dossier et de passer au second point à l'ordre du jour.

2. Réflexion sur les commissions de travail à mettre en place pour l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE Bièvre Liers Valloire

Par courrier du 15/06/2006 et mail du 23/06/2006, M Jean-François Perrin, de l'Unité de Recherche Hydrologie Hydraulique du Cemagref de Lyon, propose d'apporter ses compétences à la commission "Aménagement du territoire : approche globale milieux et risques", particulièrement au travers de réflexions sur les démarches d'ingénierie écologique. Pour information, M Perrin a fourni un document des Actes de la journée thématique ZABR du 20 juin 2006 concernant cet aspect.

Le Président rappelle le rôle des commissions thématiques tel qu'il est défini dans le règlement intérieur de la CLE.

M Michel Delprat, représentant de la DIREN, souhaite que la commission « Aménagement du territoire : approche globale milieux et risques » prenne en compte les développements potentiels du bassin Bièvre Liers Valloire (démographie, urbanisation, industrialisation,...).

M Barbier souhaite que les commissions soient équilibrées et que les représentativités soient respectées. Toutes les sensibilités doivent se retrouver dans les commissions.

M San Filippo signale que les commissions perdent des participants à l'usage et rappelle que les commissions ne doivent pas travailler dans un but politique. Les commissions sont des groupes de travail, permettant d'intégrer des personnes non membres de la CLE.

Mme Géhin demande des commissions tripartites, reprenant les collègues déjà présents à la CLE : élus, usagers, administrations.

Au terme de la discussion, les 4 commissions, « Qualité de la ressource en eau », « Gestion quantitative de la ressource en eau », « Aménagement du territoire : approche globale des milieux et des risques » et « Information – communication » sont validées par la CLE.

3. Questions diverses

M Christian Bayle, du service Industrie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère, pose la question de la modification des désignations de personnes dans l'arrêté interpréfectoral du 24 mars 2005 portant création de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire. En cas de modifications des désignations, un courrier le signalant doit être adressé aux préfectures de la Drôme et de l'Isère, qui donnent confirmation. Cependant, ces modifications ne donnent en général pas lieu à une version actualisée de l'arrêté interpréfectoral.

M Bayle demande également des précisions sur les commissions géographiques. Celles-ci seront mises en place par la suite, parallèlement aux commissions thématiques, pour traiter d'enjeux spécifiques plus localement.

M San Filippo souhaite savoir à quel stade en est le financement du SAGE par les communes et quelles mesures seront prises si certaines communes expriment un refus. Le Président répond que les demandes de participation au financement ont été envoyées récemment par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Bièvre Liers Valloire à toutes les communes situées sur le périmètre du SAGE BLV. Actuellement le SIAH BLV n'a pas eu de retour.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CLE ainsi que les autres participants et lève la séance à 20h30.

Le Président de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire
Maurice PELISSIER